



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

lundi 27 juillet 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

Commissariat Général a la Stratégie et à la Prospective

24/07/2015

4

Puissance2d.Fr - 24/07/2015

Travailler le dimanche ne règlera pas le chômage et cela distendra le lien social

5

Ressources - Solidaires.Org - 24/07/2015

Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective



24/07/2015

Travailler le dimanche ne réglera pas le chômage et cela distendra le lien social, estime la CFE-CGC

"La CFE-CGC souhaitait négocier l'encadrement du dispositif et les garanties impératives applicables à tous les salariés en matière de rémunération, de volontariat et de repos compensateur au niveau national interprofessionnel, le gouvernement a refusé.

La réforme qui est proposée aujourd'hui par la loi « Macron » ne répond pas à son objectif de création d'emplois et de dynamique économique.

Si nous avons pu admettre que certaines mesures, comme celles relatives à la création des zones touristiques internationales et à l'ouverture des commerces dans certaines gares étaient susceptibles de s'inscrire dans une réelle mécanique de « création d'activité supplémentaire et de développement des territoires », il n'en est rien pour les zones touristiques (ZT), et pour les zones commerciales (ZC) qui vont presque tripler.

Une étude de **France Stratégie** indique par ailleurs que « sans règles précises (...) il est probable que la majorité des individus aient des difficultés à se coordonner pour prendre des loisirs en commun ou pratiquer des activités collectives. Dans cette perspective, une réglementation interdisant au moins partiellement le travail dominical peut se justifier. »

Avec la démultiplication des zones commerciales ce sont des milliers de salariés susceptibles demain de travailler tous les dimanches de l'année. Le lien social et collectif est donc potentiellement rompu pour des créations d'emploi non avérées.

Prendre le risque de distendre le lien social, culturel et familial sur des hypothèses fallacieuses n'est pas un choix responsable. La CFE-CGC ne peut tout simplement pas souscrire à une réglementation imprévisible tant au niveau de l'emploi qu'au niveau social"



Travailler le dimanche ne réglera pas le chômage et cela distendra le lien social

Pour la CFE-CGC, le dimanche est tout sauf un jour ordinaire. Le repos dominical est un sujet placé au carrefour de l'emploi, de l'économie et de la santé des travailleurs et de leur vie familiale.

La CFE-CGC souhaitait négocier l'encadrement du dispositif et les garanties impératives applicables à tous les salariés en matière de rémunération, de volontariat et de repos compensateur au niveau national interprofessionnel, le gouvernement a refusé. La réforme qui est proposée aujourd'hui par la loi « Macron » ne répond pas à son objectif de création d'emplois et de dynamique économique. Si nous avons pu admettre que certaines mesures, comme celles relatives à la création des zones touristiques internationales et à l'ouverture des commerces dans certaines gares étaient susceptibles de s'inscrire dans une réelle mécanique de « création d'activité supplémentaire et de développement des territoires », il n'en est rien pour les zones touristiques (ZT), et pour les zones commerciales (ZC) qui vont presque tripler. Une étude de **France Stratégie** indique par ailleurs que « sans règles précises (...) il est probable que la majorité des individus aient des difficultés à se coordonner pour prendre des loisirs en commun ou pratiquer des activités collectives. Dans cette perspective, une réglementation interdisant au moins partiellement le travail dominical peut se justifier. » Avec la démultiplication des zones commerciales ce sont des milliers de salariés susceptibles demain de travailler tous les dimanches de l'année. Le lien social et collectif est donc potentiellement rompu pour des créations d'emploi non avérées. Prendre le risque de distendre le lien social, culturel et familial sur des hypothèses fallacieuses n'est pas un choix responsable. La CFE-CGC ne peut tout simplement pas souscrire à une réglementation imprévisible tant au niveau de l'emploi qu'au niveau social. Vous avez apprécié cet article? Soutenez Ressources Solidaires: